



Analyse différenciée
selon les sexes

L'ADS vise à prévenir la création ou la reproduction d'inégalités entre les femmes et les hommes en discernant les effets différenciés que peut avoir un projet sur les collectivités et les personnes qui les composent.

CLÉ 2

CONSULTATION DES PERSONNES ET DES MILIEUX CONCERNÉS

La consultation permet de **connaître les préoccupations concrètes des femmes et des hommes** et d'**arrimer les solutions proposées à leurs besoins spécifiques**.

Quand consulter?

Il est possible, et même souhaitable, de procéder à une consultation **à chacune des étapes du projet** :

- ▶ Planification : pour comprendre comment les femmes et les hommes vivent la situation.
- ▶ Mise en œuvre : pour alimenter l'équipe projet de suggestions et de commentaires sur le scénario retenu; pour favoriser l'adhésion des personnes visées.
- ▶ Suivi et évaluation : pour obtenir un retour d'expérience des personnes visées par l'initiative.

Informez au préalable les personnes consultées du contexte dans lequel s'inscrit la consultation et **assurez ensuite un suivi** des travaux auprès d'elles.

Qui consulter?

Citoyennes et citoyens, groupes de femmes, groupes communautaires, partenaires gouvernementaux, spécialistes, chercheuses et chercheurs universitaires, etc. Les groupes minoritaires et les personnes souvent exclues des consultations doivent être représentés.

Comment consulter?

Il existe de **multiples mécanismes de consultation** : groupes de discussion, comités de travail, sondages, consultations publiques, etc.

Les stratégies de consultation doivent **permettre de recueillir le point de vue des femmes et des hommes**. Certains principes faciles à mettre en œuvre favorisent la prise de parole de toutes et de tous. Par exemple, respecter une règle d'alternance

entre les femmes et les hommes lors de la période de questions améliore le taux de participation aux échanges des femmes présentes.

Dans tous les cas, **tenir compte des réalités et des besoins différenciés des femmes et des hommes** au moment d'établir les paramètres de la consultation est essentiel. Par exemple, des locaux mal situés pourraient entraver la participation des personnes qui se déplacent en transport en commun ainsi que celle des personnes en situation de handicap, ou encore, un horaire trop restreint, celle des parents à la tête d'une famille monoparentale. Les mesures facilitantes mises en place gagnent à être promues.

Nommer explicitement la visée égalitaire de la consultation permet d'interpeller toutes les personnes concernées.

Références :

- ▶ *Guide pour la planification d'une démarche de consultation publique*, Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques, 2020.
- ▶ *Trousse d'outils pour une participation égalitaire et inclusive pour toutes les femmes*, MTElles, 2020.

ASTUCE

Consultation Québec offre à l'ensemble des organisations publiques une plateforme commune comprenant des fonctionnalités de sondage, de consultation et de discussion en ligne sur des sujets d'intérêt pour la société québécoise.

ads@scf.gouv.qc.ca